Conseil national
de l'information statistique

COMMISSION

SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

SUIVI D'AVIS

6 NOVEMBRE 2025

AMÉLIORER LA COMPARABILITÉ DES STATISTIQUES MACRO-ÉCONOMIQUES AU NIVEAU INTERNATIONAL ET DANS LE TEMPS

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de moyen terme du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis de la commission concernés :

Avis 8 : améliorer la comparabilité des statistiques macro-économiques au niveau international et dans le temps.

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macroéconomiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : Data gaps initiative, système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements 7ème édition. Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays est nécessaire, comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.
Le conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macroéconomiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays. Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de rétropoler les séries (autant que faire se peut) pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

Avis 1 : prendre en compte l'environnement dans les statistiques macro-économiques

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.
Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement. Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le système statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle Data gaps initiative portée par les organisations internationales.
Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

Avis 5 : mesurer la contribution du numérique à la croissance

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activité, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.
Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la contribution du numérique à la croissance. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs. Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte thématique du numérique.

Avis 7 : mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leurs stratégies d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.
Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intra-groupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.
Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation

La Commission a pris connaissance des principaux changements prévus du Système des Comptes Nationaux (SCN) dans le domaine des comptes non financiers et financiers et du Manuel de la Balance des Paiements, ainsi que des échanges en cours pour leur déclinaison au niveau européen et la finalisation du programme de transmission qui devraient s'étendre jusque fin 2026 début 2027. Ces échanges concernent par exemple les crypto-actifs, les ressources naturelles, le commerce numérique et des actifs constitués par les données. Les effets attendus de ces changements conceptuels portent sur l'estimation de la production non marchande (à la hausse), la formation brute de capital fixe (à la hausse) ; le SCN recommande également de mettre plus en avant les indicateurs nets que les indicateurs bruts (PIN plutôt que PIB) et d'étendre la notion de « net » à l'épuisement des ressources naturelles ; par ailleurs, les nouveautés prendront la forme de travaux sur des extensions (tableaux annexes et ventilations supplémentaires) cohérents avec le cadre de la comptabilité nationale. Certains de ces travaux seront obligatoires et d'autres déclinables en fonctions des ressources et besoins identifiés dans chaque pays.

Dans le domaine de l'environnement, la Commission a pris acte du fait que les règles mises en œuvre des principales innovations du SCN sont encore en cours de discussion au niveau européen. Conceptuellement, l'épuisement des ressources naturelles sera ajouté à la consommation de capital fixe, ce qui influencera les soldes nets ; les autres améliorations apportées sont les suivantes : meilleure prise en compte des ressources en énergie renouvelable, clarification de la propriété économique en cas d'exploitation des ressources naturelles, nouvelle organisation du compte de patrimoine non financier qui regroupe les actifs naturels produits et non produits en une catégorie cohérente et plus visible. En France, les méthodes de valorisation des énergies renouvelables, de la forêt et des ressources halieutiques seront donc remises à plat, mais ces innovations n'auront qu'une influence a priori très marginale sur les grands agrégats. Du côté de la balance des paiements, les flux liés aux titres verts, aux permis d'émission et aux désastres liés au climat seront identifiés. La commission s'accorde sur le fait que le SCN n'offre pas un cadre conceptuel permettant d'appréhender les enjeux liés à la biodiversité, aux ressources en eau et au climat. En effet, les prix du non-marchand correspondant à ces grands enjeux actuels ne sont pas directement lisibles sur les marchés et les actifs correspondants ne font pas l'objet de droits de propriété.Cela souligne la nécessité de poursuivre le développement des comptes économiques environnementaux, y compris d'un point de vue conceptuel afin de les articuler avec le cadre plus large de la comptabilité nationale.

Dans le domaine du numérique, la Commission souligne l'importance des transformations actuelles et des enjeux qui y sont liés. Elle a noté l'ambition de rendre visibles les branches, produits et modes de commercialisation numériques via la publication d'un Tableau Entrée Sortie (TES) du numérique, pour l'instant encore expérimental. Elle salue le développement de cette vue globale qui ventile le numérique selon les branches, ainsi que la mise en place d'un cadre conceptuel permettant de chiffrer par les coûts la valeur des données détenues. Elle a pris acte des défis posés pour capturer la dimension immatérielle de phénomènes économiques, qui seront ainsi mieux observés, et du cadre conceptuel de classement des branches et produits digitaux mais aussi des crypto-actifs en séparant le financier et le non financier, qui

demande à être consolidé en pratique. Elle s'interroge plus globalement sur la capacité de la comptabilité nationale à rendre compte des gains, y compris de bien être, liés notamment à la mise à disposition gratuite de services numériques pour les agents économiques.

Enfin, dans un contexte de mondialisation des échanges, afin de faire mieux apparaître les effets et le poids des stratégies des firmes et des chaînes de valeur au niveau international, plusieurs innovations vont être mises en place. Les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants seront précisées, permettant de différencier les arrangements internationaux de production ou de distribution. Une partie du tableau économique d'ensemble (TEE) sera décomposée en identifiant les firmes multinationales de manière obligatoire. Par ailleurs, le TES séparant les entreprises domestiques et multinationales - de propriété française ou étrangère - fera l'objet d'un premier travail exploratoire. Enfin, les avoirs et engagements des filiales résidentes de multinationales non résidentes seront identifiés à titre expérimental dans les comptes financiers dès 2025-2026. La Commission souligne que les innovations annoncées sont importantes et nécessaires. Elles posent en revanche la question de leur degré de détail et de granularité et soulèvent les défis du travail de la décomposition au sein des branches des firmes multinationales.